

Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 77 (1979)

Heft: 10

Vereinsnachrichten: SGP Schweizerische Gesellschaft für Photogrammetrie = SSP société suisse de photogrammétrie

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SGP/SSP

Schweizerische Gesellschaft für
Photogrammetrie
Société suisse de photogrammétrie

Einladung zur Herbstversammlung 1979 in Genf

Samstag, 10. November 1979, 10.30 im CERN,
Meyrin-Genève.

Traktanden

1. Protokoll der 52. Hauptversammlung 1979
in Bern, publiziert in VPK 10/79
2. Mitteilungen vom Vorstand
3. ISP-Kongress Hamburg 1980
4. Ort und Zeit der Frühjahrsversammlung
1980
5. Varia

- 11.30 Vortrag von Dr. Gervaise: «Géodésie et
métrologie des accélérateurs de particules
du CERN»
12.30 Vortrag von Herrn Mayoud: «Photo-
grammétrie métrologique»
13.15 Mittagessen
anschliessend Besichtigung des CERN

Zugverbindungen:

Zürich ab: 6.34, Bern ab: 7.58, Lausanne ab:
9.07, Genf an: 9.40.

Eine Busverbindung wird organisiert vom
Bahnhof Genf zum CERN und zurück (ca.
17.00).

Preis für Bus und Mittagessen ca. Fr. 45.-.
Die Mitglieder der SGP erhalten noch eine
persönliche Einladung mit Anmeldetalon.

Gäste sind zu dieser Veranstaltung herzlich
willkommen. *Der Vorstand*

Convocation à l'assemblée d'automne 1979 à Genève

le samedi 10 novembre 1979 à 10h30 au
CERN, Meyrin-Genève.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la 52e Assemblée générale
1979 à Berne, publié dans la revue MPG
10/79
2. Communications du comité
3. Congrès de la SIP, Hambourg 1980
4. Lieu et date de l'assemblée du printemps
1980
5. Divers

- 11.30 Conférence de Dr Gervaise: «Géodésie
et métrologie des accélérateurs de particules
du CERN»
12.30 Conférence de M. Mayoud: «Photo-
grammétrie métrologique»
13.15 Dîner
puis visite du CERN

Communications ferroviaires:

Zürich dép.: 6.34, Bern dép.: 7.58, Lausanne
dép.: 9.07, Genève arr.: 9.40.

Un transport par bus réservé est prévu
entre la gare de Cornavin et le CERN et retour
(vers 17 h).

Prix pour le bus et le dîner: env. Fr. 45.-
Les membres de la SSP recevront encore
une invitation personnelle et un bulletin d'ins-
cription.

Les invités sont cordialement bienvenus à
cette manifestation. *Le comité*

Procès-verbal de la 52e assemblée générale du 19 mai 1979 à l'Institut des sciences exactes de l'Université de Berne

En ouvrant la séance, le Président, M. R. Kägi, salue les 34 membres présents et souhaite la bienvenue dans la société à quatre nouveaux membres, MM. G. Huber, U. Kohler, R. Schneeberger et P. Zürcher.

1. Le procès-verbal de la 51e assemblée générale tenue le 1er juillet 1978 à St-Gall et publié dans la revue 11/78 ainsi que le compte-rendu du jubilé des 22 et 23 septembre 1978 publié dans la revue 4/79 sont approuvés tacitement.

2. Rapport d'activité du comité

L'année 1978 a été placée sous le signe du jubilé de la SSP et plusieurs séances de comité ont été consacrées à la préparation du cinquantenaire. De plus le comité s'est préoccupé des questions suivantes:

- La fonction du rédacteur de la revue pour la photogrammétrie devra être discutée à l'occasion d'une prochaine révision des statuts et une place pourra éventuellement être créée au sein du comité pour son responsable.
- Au cours de l'hiver 1979-80, une journée d'étude sur les applications pratiques de la photogrammétrie (aérotriangulation, collaboration entre photogrammètre et géomètre, aspects économiques, services de vol, etc.) pourrait être organisée à l'intention des ingénieurs- et techniciens-géomètres et des administrations.
- Un projet de statuts du «Fonds pour les activités internationales» a été rédigé pour être présenté à cette assemblée (voir ci-dessous).
- Le comité pense que le moment est à nouveau venu pour la Suisse de prendre la présidence d'un groupe de travail de la SIP. La présidence d'une commission est une charge trop lourde et nos EPF sont actuellement déjà très occupées par l'organisation de congrès et cours internationaux.
- Le Prof. Dr Schmid a volontiers accepté d'assumer la rédaction du rapport national pour le congrès de la SIP de Hambourg en 1980.

Mouvement des membres

Le comité a enregistré l'admission de quatre nouveaux membres: MM. G. Huber, Zurich, U. Kohler, Engelberg, R. Schneeberger, Berne, P. Zürcher, Regensberg, et pris acte de la démission de M. Werner Fischer, Wallisellen. Il déplore en outre les décès de MM. K. Schneider, ancien directeur du Service topographique fédéral, et Alfred Aregger, géomètre à Beromünster. M. Zurlinden s'efforcera de prendre contact avec M. Cser, dont la dernière adresse connue est à Rio de Janeiro et qui n'a pas payé ses cotisations depuis 4 ans, en vue de régulariser sa situation, à défaut de quoi le comité proposera à la prochaine assemblée générale de prononcer son exclusion de la société conformément à l'art. 7 des statuts.

L'état des membres se présente actuellement ainsi:

membres d'honneur	11 + 5
membres collectifs	29
membres individuels	137 - 4
total	177 + 1

Ainsi qu'il l'a déjà laissé entendre, M. R. Kägi désire se démettre de sa charge de président à la fin du présent exercice. De nombreux événements intéressants et réjouis-

sants ont marqué ses quatre années de présidence, entre autres le congrès SIP d'Helsinki, la publication d'une plaquette à l'occasion des 80 ans du Dr H. Härry, les visites des maisons Kern à Aarau et Wild à Heerbrugg, le septantième anniversaire du Prof. Dr Kasper, le jubilé de la SSP à Lucerne. Le président remercie tous ceux qui l'ont secondé pendant ces quatre ans.

3. Comptes 1978

Dans son commentaire, le caissier, M. Z. Parsic, donne des explications sur le déficit dû en majeure partie au coût du numéro spécial de la Revue 10/78.

Après lecture du rapport des vérificateurs des comptes, MM. Diering et Bormann, l'assemblée adopte les comptes et donne ainsi décharge au caissier pour sa gestion.

4. Budget 1979

Selon la proposition du comité, l'assemblée décide de laisser inchangés les montants des cotisations, soit Fr. 50.- pour les membres individuels et Fr. 130.- pour les membres collectifs. Le prix de l'abonnement à la revue «Mensuration-Photogrammétrie-Génie rural» reste fixé à Fr. 40.-. L'assemblée adopte ensuite les cotisations et le budget présenté.

5. Elections

Après avoir siégé pendant 6 ans au comité, M. R. Scholl doit s'en retirer conformément aux statuts. M. R. Kägi renonce à sa charge de président mais reste encore 2 ans au comité. Par acclamation, l'assemblée élit M. R. Knöpfli, directeur suppléant de l'Office fédéral de topographie, comme nouveau membre du comité, dont il avait déjà fait partie comme secrétaire de 1969 à 1975, puis comme président. Les autres membres du comité sont confirmés tacitement dans leur fonction.

Le Prof. Dr H. Kasper est élu correspondant du CIPA. M. Gfeller représentera les intérêts de la SSP auprès de la commission chargée d'établir une nouvelle conception du plan d'ensemble en collaboration avec la Direction des mensurations cadastrales, l'Office fédéral de topographie, les Ecoles polytechniques et la Conférence des géomètres cantonaux. M. Z. Parsic est nommé correspondant du KIWI (Koordinationsgruppe Information und Weiterbildung der Kultur- und Vermessungsingenieure).

6. Rapports au sujet des symposiums 1978 de la SIP

Les rapports de quatre de nos correspondants ont été publiés dans le numéro 5/79 de la revue:

Commission II, instruments d'exploitation, symposium de Paris, rapporteur M. Gfeller.

Commission IV, applications topographiques et cartographiques, symposium d'Ottawa, rapporteur M. Eidenbenz.

Commission V, photogrammétrie non topographique, symposium de Stockholm, rapporteur M. Klingenberg.

Commission VII, interprétation de l'information, symposium de Freiburg i.Br., rapporteur M. Prof. Haefner.

Au cours de la séance, M. Bormann fait un bref rapport sur le symposium de Tokio de la Commission I, recueil de l'information primaire.

L'assemblée adopte finalement les statuts du Fonds de la SSP pour les activités internationales dont le but est de régler l'attribution de subsides aux délégués de la SSP pour participer à des séances, symposiums et congrès et de contribuer ainsi à la collaboration et à l'échange d'expériences dans le cadre d'organisations internationales.

En guise d'introduction à la visite de l'observatoire de Zimmerwald qui aura lieu

l'après-midi, le Prof. Dr M. Schürer, président de la Commission géodésique suisse, présente brillamment les grandes lignes de la géodésie par satellites. Celle-ci a débuté bien avant le lancement des premiers satellites artificiels et, il y a plus de 20 ans déjà, les spoutniks permettaient de définir l'aplatissement de la Terre bien mieux qu'on ne pouvait le faire auparavant.

La géodésie par satellites procède par 3 méthodes différentes. Les photographies des trajectoires sur fond d'étoiles permettent de définir des directions avec une précision de 1", mais leur restitution est laborieuse et le résultat des mesures est influencé par les conditions atmosphériques. L'exactitude de la détermination des distances au satellite à l'aide d'un dispositif laser dépend essentiellement de la précision des mesures de temps qui est actuellement de l'ordre de 10^{-9} seconde, ce qui donne une précision de ± 15 cm sur la distance, compte tenu de la vitesse de la lumière et du chemin aller et retour; la précision globale sur la distance atteint maintenant $\pm 1,3$ m et, avec l'apparition de nouveaux instru-

ments, on espère parvenir à ± 3 cm. Les mesures basées sur l'effet Doppler permettent, en comparant avec un étalon les fréquences des signaux reçus d'un satellite, de déterminer la différence de distance satellite-observateur entre deux instants donnés.

Le but de ces mesures est de calculer la position des points à la surface de la Terre dans un système de coordonnées cartésiennes et de tirer des conclusions sur le champ de gravité terrestre et la forme du géoïde. Lorsqu'on sera parvenu à la précision souhaitée de ± 3 cm, il ne sera plus possible de considérer la Terre comme rigide, mais on devra tenir compte de sa plasticité due en particulier au phénomène des marées terrestres. La géodésie par satellites ouvre un large éventail d'applications pratiques parmi lesquelles on peut citer une meilleure connaissance des mouvements de l'axe de la Terre et l'étude de la tectonique des plaques et la prévision des tremblements de terre.

Au cours de l'après-midi, les membres de la SSP ont pu visiter l'observatoire de Zimmernwald où des explications détaillées sur la

construction et l'usage du télescope et du « canon laser » leur ont été fournies.

Le secrétaire: J. C. Stotzer

Einladung

Der Kongressdirektor des 14. Internationalen Kongresses für Photogrammetrie lädt Sie herzlich ein zum ISP-Kongress 1980 in Hamburg. Der Kongress findet vom 13. bis 25. Juli 1980 im Congress-Centrum Hamburg statt. Mit dem Kongress ist eine technische und wissenschaftliche Ausstellung verbunden.

Jeder, der sich zu dem Kongress anmeldet, hat das Recht, einen wissenschaftlichen Beitrag zum Kongress vorzulegen. Alle Kongressbeiträge werden im Internationalen Archiv für Photogrammetrie veröffentlicht.

Zur Anmeldung wenden Sie sich bitte an: ISP-Kongress 1980

c/o Hamburg Messe und Congress GmbH
Postfach 302360
D-2000 Hamburg 36

VSVT/ASTG

Verband Schweizerischer Vermessungs-
techniker
Association suisse des techniciens-
géomètres

Sektion Zürich, Voranzeigen

Freitag, 5. Oktober 1979, 16.00
Besichtigung des Kieswerkes Hüntwangen
– Ausbeute von Kies im allgemeinen
– Vermessung und Kubaturenberechnung im speziellen.

Aus betrieblichen Gründen muss diese Veranstaltung auf einen Freitag angesetzt werden. Trotzdem hoffen wir auf rege Teilnahme.

Samstag, 24. November 1979
Bankett zum Anlass des *50jährigen Jubiläums* der Sektion Zürich im *Stadtcasino Winterthur*.

Zu diesem Anlass konnten die bestbekanntesten Alder-Buebe und Willy Valotti ge-

wonnen werden. Für Stimmung und Unterhaltung ist somit bestens gesorgt. Einladungen werden an alle Sektionsmitglieder verschickt, jedoch sind Freunde und Gönner herzlich willkommen. Kontaktadresse: Aktuar H. Göldi, Am Luchsgraben 61, 8051 Zürich.

Verkaufs-Aktion, noch bis Ende Jahr!

Durch Grosseinkauf ist es möglich, die vollprogrammierbaren Rechner HP 67 und 97 inklusive Zubehör und Garantie zum ermäßigten Preis abzugeben:
HP 67: Fr. 848.15 statt 965.–
HP 97: Fr. 1397.10 statt 1595.–
Lieferfristen: 5–8 Wochen (jetzt schon an Weihnachten denken!)

Die Rechner sind innert 10 Tagen zahlbar, bei Versand zuzüglich Posttaxen. Bestellungen schriftlich an: Harry Bohnet, Postfach 2178, 8023 Zürich 23.

Le Guid'âne

du technicien-géomètre est à disposition des intéressés aux prix de fr. 12.– pour les mem-

bres et fr. 17.– pour les non-membres

Les commandes sont à adresser à M. Pio Quadri, 21, boulevard Paderewski, 1800 Vevey.

Jahresbeitrag VSVT

Die Mitglieder des VSVT, die ihren Beitrag 1979 noch nicht bezahlt haben, werden gebeten, dies *so bald wie möglich nachzuholen*, um die Arbeit des Zentralsekretariats zu erleichtern und um Mahnspesen zu vermeiden.

Cotisation annuelle ASTG

Les membres de l'ASTG qui n'ont pas encore payé leur cotisation pour 1979 sont priés de le faire *du plus vite* pour faciliter le travail du secrétariat central et éviter des frais de rappel.

Cotizzazione annuale ASTC

I membri che non avessero ancora pagato la cotizzazione per il 1979 sono pregati di farlo *al più presto* per facilitare il lavoro del segretariato e evitare spese di reclamo.

Mitteilungen Nouvelles

Zum Rechtsmittelverfahren gegen Pläne

Es hält – auch für Juristen – nicht immer leicht, eine Anordnung oder einen Beschluss einer öffentlichen Behörde richtig einzustufen. Dennoch kann im Einzelfall der Entscheid, ob es sich um eine Verfügung oder eine generell-abstrakte Norm handelt, vor allem wegen der Möglichkeit, Rechtsmittel zu

ergreifen, bedeutsam sein. Eine Verfügung, die auf einer rechtskräftigen früheren Verfügung beruht, kann nicht mehr mit der Begründung angefochten werden, die frühere Verfügung sei verfassungswidrig. Dagegen kann eine generell-abstrakte Norm noch anlässlich einer Verfügung, die sich auf die Norm stützt, mit der Begründung bestritten werden, die Norm selber verstosse gegen die Verfassung (BGE 104 Ia 175). Wie steht es nun mit dem Plan, haben wir es hier mit einer Verfügung oder mit einer Norm zu tun? Weist der Plan die Merkmale einer Verfügung auf, richtet er sich also an einen ganz bestimmten Adressatenkreis und regelt er eine ganz konkrete Situation (vergleiche BGE 104 Ia 174 E. 2a)?

Im Kanton Graubünden sind nach dem Verwaltungsgerichtsgesetz Verfügungen von Gemeinden mit Rekurs beim Verwaltungsgericht anfechtbar, während gegen rechtsetzende Erlasse der Gemeinden die verfassungs-

gerichtliche Beschwerde an die Regierung vorgesehen ist. Da der Plan sowohl Rechtsatz- als auch Verfügungscharakter aufweist, haben sich Regierung und Verwaltungsgericht des Kantons Graubünden darauf geeinigt, dass der Grundeigentümer einen Zonenplan bei beiden Instanzen anfechten kann. Das Bundesgericht hat nun aber festgestellt, diese Aufspaltung des Beschwerdeweges gegen Zonenpläne verstosse gegen die Rechtsgleichheit. Im Kanton Graubünden habe der Zonenplan, der den Anwendungsbereich der Zonenvorschriften grafisch umschreibe, grundsätzlich Rechtssatzcharakter und sei daher insgesamt nur durch verfassungsgerichtliche Beschwerde bei der Regierung anfechtbar (BGE 104 Ia 181 ff, insbesondere S. 186 E. 2d). Gilt damit der Zonenplan in der ganzen Schweiz als Erlass? Man wird die weitere Praxis des Bundesgerichtes mit Interesse verfolgen. VLP